

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

A.15

Complément d'identité concernant un tiers pour reversement de subvention DRAC.

Considérant la délibération 2018 H 19 relative à la convention de développement artistique et culturel entre la DRAC de Nouvelle Aquitaine et la Ville de Marmande.

Considérant qu'il y a lieu de modifier sur le tableau annexé la dénomination d'un tiers en remplaçant le nom de la personne physique « Rémi BOIRON » par le nom de la structure juridique « Compagnie Humaine » que nous pouvons retrouver dans les colonnes « porteur du projet » et « réalisé par ».

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** modifier le tableau annexé à la délibération n° 2018 H 19 nommé « proposition budget CONTRAT TERRITOIRE LECTURE » pour apporter la précision ci-dessus énoncée
- Précise** que le montant à reverser à la Compagnie Humaine correspondant aux subventions de la DRAC s'élève à 5500€.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 30 Abstention : 00 Exprimés : 30 Contre : 00 - Pour : 30
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 12 février 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14.02.2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15.02.2019.



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET